

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 21 mars 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert de LA CRUZ, Maire.

Présents : M. de LA CRUZ, Mmes BAUSSANT, CHOUEN, CONROTTE, DEHAY, GILQUIN, HERSANT FERREY, PARIS, RICHARD, MM. ABLITZER, ALARY, LIBEREAU, MARQUET, MOREAU, PIERRON, POUGETOUX, POUILLOUX et VENOT formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Mmes GIBERTINI, VALLEE, LEDUC, MM. AUGER et DEJEAN.

Mme Marinette VALLEE a donné pouvoir à Mme Danielle CHOUEN.

M. Laurent DEJEAN a donné pouvoir à M. Hubert de LA CRUZ.

M. Martial AUGER a donné pouvoir à M. Christophe VENOT.

M. Alain LIBEREAU, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès verbal en date du 28 janvier 2011

Le procès verbal du Conseil Municipal ayant été distribué à l'appui de la convocation, Monsieur le Maire donne une lecture de cette séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Décide d'accepter le procès verbal de la séance du 28 janvier 2011 tel qu'il est transcrit et de le signer.

Suite au décès ce jour de M. Jean ROYER, Ministre en 1973 et 1974, Député d'Indre-et-Loire de 1958 à 1973 et de 1976 à 1997, conseiller général de 1961 à 1988, Maire de Tours de 1959 à 1995, M. le Maire lui rend hommage et demande à ce que soit observé, en sa mémoire une minute de silence.

2. Effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique « rue du Fauvin »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune souhaite poursuivre sa politique d'effacement des réseaux électrique et téléphonique en centre bourg, afin de contribuer à l'embellissement de ce dernier.

Une partie de ce projet a été réalisé entre 2006 et 2008 et a concerné la « rue de la Poste » ainsi que la « Grande Rue ».

Aussi, la commune a sollicité le SIEIL – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire – le 22 juillet 2010 afin qu'il puisse étudier les enfouissements de réseaux pour la « **Rue du Fauvin** ». Ce dossier intègre la Rue du Fauvin ainsi que l'allée du Fauvin, la rue du 11 Novembre et la rue du 8 mai.

Par courrier reçu le 15 mars 2011, le SIEIL nous fait part du chiffrage estimatif pour ce dossier. Si ce projet est retenu par le Conseil Municipal, il pourra être proposé à la commission de programmation des travaux d'électricité qui se réunit à l'été 2011 afin qu'elle valide ou non ce dossier.

Ensuite, si le projet est retenu par la commission, un avant projet définitif sera réalisé et un nouveau chiffrage sera proposé à l'Assemblée délibérante, qui devra alors le valider définitivement et inscrire les sommes au budget de l'année des travaux.

Compte tenu de l'ensemble du processus ci-dessus expliqué, les travaux pourraient avoir lieu en 2012.

L'estimation du SIEIL est de 52 139,72 € HT NET pour le dossier « Rue du Fauvin ».

M. le Maire précise qu'une étude est en cours de la part de France Telecom concernant l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Après en avoir délibéré,

Considérant que l'enfouissement des réseaux contribue à l'amélioration du cadre de vie pour les azéens,

Vu la participation communale estimée demandée s'élevant à la somme de 52 139,72 € HT NET pour la dissimulation électrique pour le dossier « Rue du Fauvin »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- accepte l'estimation sommaire présentée,
- s'engage à prendre à sa charge la part communale relative aux travaux de dissimulation des réseaux électriques,
- autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes ou pièces qui découlent de l'application de cette décision.

3. Effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique « rue des Carnaux » - 1^{ère} tranche

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune souhaite poursuivre sa politique d'effacement des réseaux électrique et téléphonique en centre bourg, afin de contribuer à l'embellissement de ce dernier.

Une partie de ce projet a été réalisé entre 2006 et 2008 et a concerné la « rue de la Poste » ainsi que la « Grande Rue ».

Aussi, la commune a sollicité le SIEIL – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire – le 22 juillet 2010 afin qu'il puisse étudier les enfouissements de réseaux de la « rue des Carnaux ». Compte tenu de la longueur de la voie, il a été proposé que celle-ci fasse l'objet de deux tranches de travaux.

Par courrier reçu le 15 mars 2011, le SIEIL nous fait part du chiffrage estimatif pour ce dossier. Si ce projet est retenu par le Conseil Municipal, il pourra être proposé à la commission de programmation des travaux d'électricité qui se réunit à l'été 2011 afin qu'elle valide ou non ce dossier.

Ensuite, si le projet est retenu par la commission, un avant projet définitif sera réalisé et un nouveau chiffrage sera proposé à l'Assemblée délibérante, qui devra alors le valider définitivement et inscrire les sommes au budget de l'année des travaux.

Compte tenu de l'ensemble du processus ci-dessus expliqué, les travaux pourraient avoir lieu en 2012 ou 2013.

Les estimations du SIEIL est de 19 830,02 € HT NET pour la 1^{ère} tranche de la « rue des Carnaux ».

M. le Maire précise qu'une étude est en cours de la part de France Telecom concernant l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Après en avoir délibéré,

Considérant que l'enfouissement des réseaux contribue à l'amélioration du cadre de vie pour les azéens,

Vu la participation communale estimée demandée s'élevant à la somme de 19 830,02 € HT NET pour la dissimulation électrique pour le dossier « rue des Carnaux » - 1^{ère} tranche,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés:

- accepte l'estimation sommaire présentée,
- s'engage à prendre à sa charge la part communale relative aux travaux de dissimulation des réseaux électriques,
- autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes ou pièces qui découlent de l'application de cette décision.

4. Vote du compte administratif 2010

Réuni sous la présidence de M. Christophe VENOT, conseiller municipal,

Vu l'avis formulé par la Commission des finances en date du 21 mars 2011,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Hubert de LA CRUZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

1 - lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		682.644,41 €	664.803,59 €	
Opérations 2010	2.054.806,53 €	2.209.480,06 €	849.812,75 €	715.989,66 €
R.1068 (affectation)				
Totaux	2.054.806,53 €	2.892.124,47 €	1.514.616,34 €	715.989,66 €
Résultats de clôture		837.317,94 €	798.626,68 €	
Restes à réaliser			469.848,55 €	570.000,00 €
Résultats définitifs		837.317,94 €	698.475,23 €	

2 - Constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Compte de Gestion 2010 - Trésorerie de Tours Banlieue Ouest

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis formulé par la Commission des finances en date du 21 mars 2011,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2010 ainsi que les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 lors de cette même séance,

Après s'être assuré que le Trésorier de Tours Banlieue Ouest a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Considérant que les résultats, tant en final que dans les sections correspondantes, ne se trouvent différenciés,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier de Tours Banlieue Ouest, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Budget : affectation du résultat de fonctionnement 2010

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis formulé par la Commission de finances en date du 21 mars 2011,

Après avoir examiné le compte administratif 2010 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **+ 837.317,94 €**

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010	
Section de fonctionnement : (1)	+ 837.317,94 €
- résultat de l'exercice	+ 154.673,53 €
- résultat antérieur de l'exercice	+ 682.644,41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- solde d'exécution cumulé d'investissement	- 798.626,68 €
- solde des restes à réaliser	+ 100.151,45 €
Besoin de financement (2)	698.475,23 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 698.475,23 €
Report en fonctionnement R 002 (1) +(2)	+ 138.842,71 €

- Confirme l'affectation du résultat comme suit :
 - 002 résultat de fonctionnement reporté : + 138.842,71 €
 - 001 résultat d'investissement : - 798.626,68 €

7. Compte rendu de la commission des finances

M. le Maire informe l'Assemblée des conclusions de la commission des finances qui s'est réunie lundi 21 mars 2011 et qui a examiné en détail :

- ✓ compte administratif et compte de gestion 2010
- ✓ affectation du résultat de fonctionnement 2010
- ✓ budget primitif 2011

8. Vote des taux d'imposition 2011 des taxes directes locales

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis formulé par la Commission de finances en date du 21 mars 2011,

Après avoir entendu les conclusions du Rapporteur,

Considérant la nécessité de limiter le recours à l'emprunt pour financer tout programme d'investissement, mais de constituer une épargne sur nos fonds propres,

Considérant que le produit fiscal constitue la part essentiel des ressources de notre budget pour l'avenir,

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Eric POUGETOUX),

Décide :

- d'effectuer une majoration des trois taux d'imposition,
- d'arrêter et fixer ainsi qu'il suit les taux pour l'année 2011 :

Taxes	Rappel des taux 2010	Taux votés 2011
d'habitation	15,32%	15,55%
foncier (bâti)	20,46%	20,77%
foncier (non bâti)	49,82%	50,57%

9. Budget primitif 2011

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis formulé par la Commission des finances en date du 21 mars 2011,

Délibérant sur le budget primitif communal de l'exercice 2011 dressé par M. Hubert de LA CRUZ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif,

Après que toutes les explications aient été données,

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée à l'unanimité des Membres présents et représentés,

1 - lui donne acte de la présentation faite du budget primitif 2011 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			469.848,55	570.000,00
Résultats reportés		138.822,71	798.626,68	
Crédits votés R.1068 affectation	2.330.398,46	2.191.575,75	2.026.600,00	2.026.600,00 698.475,23
Totaux cumulés	2.330.398,46	2.330.398,46	3.295.075,23	3.295.075,23

2 – vote et arrête les propositions budgétaires 2011 telles que résumées ci-dessus.

10. Vote du budget des associations

Monsieur le Maire ainsi que Mme Nicole CONROTTE, adjointe à la vie culturelle, Mme Muriel HERSANT FERREY, adjointe aux affaires scolaires, M. Thierry POUILLOUX, adjoint à la jeunesse et aux sports, explicitent le tableau des différentes subventions qui sont proposées.

Après en avoir délibéré,
 Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2011,
 Après que certains commentaires ou explications aient été apportées,
 Après avoir entendu les conclusions des Rapporteurs,
 Sur proposition des commissions « vie culturelle » et « jeunesse – sports » réunies le 14 mars 2011 en vue d'examiner les subventions des associations,

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Décide de fixer ainsi qu'il suit les subventions allouées au titre de l'année 2011 :

Associations d'Azay-sur-Cher

Subventions Générales	2011
Le Souvenir Français	60,00 €
Médaillés militaires du canton de Bléré	60,00 €
Comice Agricole	60,00 €
S.P.A. Filiale de Touraine	130,00 €
Pompiers	1 000,00 €
Prévention Routière	80,00 €
Œuvres Laïques F.O.L.	80,00 €
Centre de Formation Apprentis de Sorigny	60,00 €
Centre de Formation AFOR-PROBA	0,00 €
Centre de Formation BTP	150,00 €
M.F.R. Saumur-en-Auxois	0,00 €
M.F.R. Lochois	30,00 €
M.F.R. Azay-le-Rideau	0,00 €
M.F.R. Sorigny	0,00 €
F.A.S.E. (Chambre des Métiers)	150,00 €
Sous-total	1 860,00 €

Subventions Diverses / Loisirs	2011
<i>Comité des Anciens</i>	330,00 €
A.C.P.G./U.N.C. Associations regroupées	400,00 €
<i>C2A</i>	250,00 €
<i>May lie May l'Eau</i>	200,00 €
<i>Azay Rando Loisirs</i>	200,00 €
<i>Lancer club - AAPPMA</i>	200,00 €
Sous-total	1 580,00 €

Subventions Culturelles	2011
L'Harmonie de la Fuye	300,00 €
<i>L'Amicale Philatélique</i>	220,00 €
<i>L'Art Musical</i>	600,00 €
<i>Le Théâtre d'Azay</i>	500,00 €
<i>Saint Jean du Grais - Carrefour des Cultures</i>	200,00 €
<i>Temps Libre</i>	350,00 €
<i>La Touline</i>	200,00 €
Sous-total	2 370,00 €

Subventions Sportives	2011
A.C.T.C. (Tennis)	600,00 €
A.M.C. (Motos)	300,00 €
A.T.T.A.C. (Tennis de Table)	700,00 €
A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)	600,00 €
<i>Azay BMX</i>	600,00 €
<i>CRAC Touraine</i>	400,00 €
<i>Danse Rythmique</i>	700,00 €
<i>F.C.A. (Football)</i>	1 600,00 €
<i>Section Vétérans F.C.A.</i>	150,00 €
<i>Foot Toujours (Foot Loisir)</i>	150,00 €
<i>Football Vétérans Azay</i>	220,00 €
<i>Gymnastique Féminine</i>	400,00 €
<i>H.B.C.A. (Hand ball)</i>	500,00 €
<i>KARATE Do Shotokan</i>	600,00 €
<i>L'Azayroise (G.R.S.)</i>	550,00 €
<i>V.A.C. (Volley)</i>	300,00 €
<i>V.E.T.T.A.C. (V.T.T.)</i>	200,00 €
<i>VTT'OONS</i>	150,00 €
Sous-total	8 720,00 €

Subventions scolaires et périscolaires	2011
<i>F.C.P.E.</i>	250,00 €
<i>Ecole maternelle O.C.C.E.</i>	300,00 €
<i>Ecole élémentaire U.S.E.P.</i>	450,00 €
<i>Entraide Scolaire Amicale</i>	200,00 €
DDEN	50,00 €
Sous-total	1 250,00 €

11. Subvention de la commune au Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire, propose à l'Assemblée le vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré,

Vu le budget primitif 2011 de la commune,

Vu le budget primitif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vote une subvention de 8.400,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale.

12. Transports scolaires : avenant n°4 au marché de transports scolaires

Mme Muriel HERSANT FERREY, adjointe aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée que la commune d'Azay-sur-Cher, en tant qu'organisateur de second rang, a conclu aux côtés du Conseil Général d'Indre-et-Loire un marché de transports scolaires avec l'entreprise KEOLIS CENTRE pour assurer les transports scolaires à destination des écoles de la commune et du collège d'Esvres pour une durée de 6 ans (2004-2010).

Il convient aujourd'hui dans le cadre de l'avenant n°4 proposé de prendre en compte la demande de la société KEOLIS Centre, attributaire du marché, qui envisage de confier en location gérance la branche de fonds de commerce de son activité de transport routier de voyageur à la société ALPHACARS (enseigne de KEOLIS TOURAINE).

Le Conseil Général ayant donné son autorisation, un avenant de transfert a été rédigé et doit faire l'objet d'une validation de l'ensemble des parties, organisateurs de 1^{er} rang (Conseil Général) et de second rang (commune).

Après en avoir délibéré,

Vu le marché de transports scolaire conclu avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire et l'entreprise KEOLIS CENTRE,

Vu l'avenant de transfert de contrat, avenant n°4 au marché n°040249 lot n°8,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de transports scolaires.

13. Aménagement de la RD 976 : avenant n°1 au marché

M. Jacky MARQUET, adjoint à la voirie, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 976, un marché a été signé avec l'entreprise SCREG pour le lot n°1 pour un montant de 151 977,57 € HT (181 765,17 € TTC).

Compte tenu des impératifs de chantier rencontrés sur ce dossier, des travaux souterrains complémentaires sont apparus nécessaires afin notamment de traiter correctement le réseau d'eaux pluviales qui s'est avéré très fortement endommagé.

Aussi est-il proposé un avenant n°1 aux travaux pour un montant de 10 870,92 € HT soit 13 001,61 € TTC correspondant à une augmentation de 7,15% du marché initial.

Après en avoir délibéré,
Vu le marché passé avec l'entreprise SCREG pour l'aménagement de la RD 976 - lot n°1, pour un montant de 151 977,57 € HT,
Vu le Code des Marchés publics,
Vu le caractère imprévisible de ces travaux supplémentaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 aux travaux avec l'entreprise SCREG.

14. Aménagement de la RD 976 : avenant n°2 au marché

M. Jacky MARQUET, adjoint à la voirie, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 976, un marché a été signé avec l'entreprise SCREG pour le lot n°1 pour un montant de 151 977,57 € HT (181 765,17 € TTC).

Un avenant n°1 pour un montant de 10 870,92 € HT a été soumis au vote du Conseil Municipal.

Compte tenu des impératifs de chantier rencontrés sur ce dossier, il a été nécessaire de modifier le projet initial.

Aussi est-il proposé un avenant n°2 aux travaux pour un montant de 13 931,66 € HT soit 16 662,27 € TTC correspondant à une augmentation de 9,17% du marché initial.

Après en avoir délibéré,
Vu le marché passé avec l'entreprise SCREG pour l'aménagement de la RD 976 - lot n°1, pour un montant de 151 977,57 € HT,
Vu le Code des Marchés publics,
Vu le caractère imprévisible de ces travaux supplémentaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :
- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 aux travaux avec l'entreprise SCREG.

15. Avancements de grades 2011

M. le Maire expose à l'Assemblée la nécessité aujourd'hui de modifier le tableau des emplois suite aux avancements de grades décidés par l'autorité territoriale.

Il est précisé que la délibération du 25 juin 2010 relative au ratio « promus-promouvables » pour les avancements de grades indique que :

- pour le 2^{ème} type d'avancement, le ratio applicable est de 48% pour un nombre d'agents compris entre 1 et 4, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur s'appliquant également (*1^{er} avancement proposé*)
- pour le 3^{ème} type d'avancement, le ratio applicable est de 40% pour un nombre d'agents compris entre 1 et 4, la règle de l'arrondi à l'entier supérieur s'appliquant également (*2^{ème} avancement proposé*)

Pour les deux avancements de grades concernés, un seul agent remplit les conditions requises par grade.

Aussi est-il proposé de modifier le tableau des emplois de la façon suivante, à compter du 1^{er} avril 2011 pour le 1^{er} avancement, et à compter du 1^{er} juin 2011 pour le second :

	à la place de
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du 25 juin 2010 relative au ratio « promus-promouvables » pour les avancements de grades,

Vu l'organisation des services, les missions et responsabilités exercées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à raison de 22/35e à compter du 1^{er} avril 2011 et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 22/35e,
- de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à raison de 35/35e à compter du 1^{er} juin 2011 et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 35/35e,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 012, article 6411.

16 . CCET : modification des statuts

La CCET a, par délibération du 16 décembre 2010, modifié l'article relatif à la compétence voirie et il convient aujourd'hui pour chaque commune de délibérer à ce sujet.

En effet, conformément aux statuts de la CCET ainsi qu'à la charte intercommunale d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire, l'intérêt communautaire des voiries se définit sous forme d'une liste de voies transférées.

Tout d'abord, à la liste définissant les voiries d'intérêt communautaire, il est proposé de **retirer la voie suivante** car elle n'a pas fait et ne fera pas l'objet de travaux de la part de la CCET : **Route de Saint Aignan (RD 40) du n°8 au n°28 à Montlouis sur Loire .**

A la liste définissant les voiries d'intérêt communautaire, il est proposé d'ajouter les voies suivantes :

- **Montlouis sur Loire :**
 - Place Courtemanche et rue Courtemanche du quai Albert Baillet à l'église Saint Laurent
- **La Ville aux Dames**
 - Avenue Jeanne d'Arc : du n° 175 au n° 215 de l'avenue Jeanne d'Arc et de la rue Laure de Balzac à l'avenue Marie Curie
- **Veretz**
 - Chemin de la Presle de la rue Lavoisier au CR 48
 - CR 48 du Chemin de la Presle à la maison de la petite enfance
- **Azay sur Cher**
 - Parking du centre de loisirs et de la petite enfance au droit de la place de la Poste

Après avoir entendu le Rapporteur,

Vu, le CGCT et notamment ses articles L5211-17 et L 5214-16,

Vu, les statuts de la CCET et notamment son article 2.3 relatif à ses compétences en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu, la charte intercommunale sur l'aménagement des voiries d'intérêt communautaire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés:

➤ ADOPTE les modifications de l'article 2 des statuts de la CCET relatif à ses compétences et précisément les dispositions se rapportant aux voiries d'intérêt communautaire.

Cet article est désormais rédigé comme suit (les modifications sont en gras) :

« Article 2 : La communauté de communes exerce les compétences suivantes :

1 / Développement économique : Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Mise en place d'un observatoire économique afin d'établir les bases d'une politique économique commune.
- Etude, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire, la zone d'activité des Fougerolles, l'extension des zones d'activités existantes ainsi que les futures zones d'activités.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions suivantes:
 - L'aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises
 - L'acquisition, la construction, la réalisation et la gestion de locaux à usage commercial, industriel, artisanal et agricole en cas de défaillance de l'initiative privée,
 - La commercialisation, les actions de promotion et de communication des zones d'activités
 - L'étude et la création de commerces de proximité ; le commerce devra répondre à des besoins de première nécessité qui ne sont pas ou ne seront plus satisfaits ».

2 / Aménagement de l'espace communautaire

- Etude et élaboration d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement.
- Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et schéma de secteur.
- Création de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concertées destinées exclusivement à la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt communautaire définies par la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes.
- Actions liées à l'aménagement rural : étude, réalisation et mise en œuvre d'un projet agri-urbain de la communauté de communes.
- Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols et de tous actes individuels relatifs à cette utilisation, sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive des maires des communes membres et, à cet effet, gestion d'un service instructeur intercommunal.
- Création et gestion d'un système d'information géographique pouvant intégrer des données partagées avec les communes membres (données graphiques et statistiques liées aux compétences de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau) permettant la réalisation de documents cartographiques.

3 / Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

➤ Aménagement et entretien des chaussées, trottoirs, caniveaux, grilles, signalisation routière, aménagements de sécurité (ex : les ralentisseurs), réseau d'eaux pluviales, pistes cyclables déclarées d'intérêt communautaire ainsi que les parcs à voiture situés en prolongement de la voirie.

➤ Aménagement et entretien de la bande de roulement, des trottoirs et du fil d'eau des ronds points situés sur la voirie déclarée d'intérêt communautaire

○ Sont exclus de cette compétence :

- Les réseaux aériens et souterrains (sauf réseau d'eaux pluviales),
- L'entretien courant (nettoyement, déneigement) de la voirie d'intérêt communautaire et des trottoirs et talus bordant cette voirie,
- La signalisation publicitaire,
- Les aménagements paysagers.

○ Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies suivantes :

▪ Commune de Montlouis-sur-Loire :

- Chemin du Pas d'Amont
- RD 85 (du chemin rural du château de Thuisseau au giratoire avec l'avenue Appenweier)
- Rue des Rocheroux
- Rue des Aîtres
- Rue des Marronniers (partie située en agglomération)
- Rue Anatole France
- Rue de Greux dans sa partie en agglomération
- Avenue Victor Laloux
- Rue du Clos du Houx (de la rue d'Azay au Chemin des Ruisseaux)
- Rue Madeleine Vernet
- La rue d'Azay de la rue du Clos du Houx au n° 69 (lotissement la Maillette)
- Route de Saint Aignan (RD 40) du n°8 au n°28
- La rue de la Closerie de la rue du Clos du Houx à la rue d'Azay
- **Place Courtemanche et rue Courtemanche du quai Albert Baillet à l'église Saint Laurent**

▪ Commune de La Ville-aux-Dames :

- Rue Gabrielle d'Estrées (de Montbazou à Colette + A. de Noailles) et impasse d'Estrées
- Rue Louise de Savoie (de Valadon à Maryse Bastié)
- Rue Suzanne Valadon
- Rue George Sand (de la rue Suzanne Valadon à la rue Louise de la Vallière)
- **Avenue Jeanne d'Arc : du n° 175 au n° 215 de l'avenue Jeanne d'Arc et de la rue Laure de Balzac à l'avenue Marie Curie**

▪ Commune de Véretz :

- Rue Marie Curie dans son ensemble de la Rue Françoise Dolto à l'Avenue de la Guérinière
- Chemin du Clairault de la Route du Placier jusqu'à l'intersection avec le Chemin de la Vitrie
- Chemin Fier de Pied de son intersection avec la RD 85 jusqu'au Chemin de l'Harmerie
- Rue de la Mercanderie entre l'Avenue de la Guérinière et le Chemin des Ruau
- Rue du Verger entre la Rue de la Ferranderie et le Chemin Fier de Pied
- Impasse de la Mercanderie
- Chemin des Acacias (dans sa totalité)
- **Chemin de la Presle de la rue Lavoisier au CR 48**
- **CR 48 du Chemin de la Presle à la maison de la petite enfance**

▪ Commune d'Azay/Cher :

- C5 : Rue du Bourg Neuf de la RN 76 à la rue Rochecave
- Rue de la Poste
- Rue du Vieux Bourg (partie nord) : de la RD 82 (fleuriste) à la Rue de la Poste,
- Rue du Fauvin,
- Allée du Fauvin,
- Rue du 8 mai 1945,
- Rue du 11 novembre,
- Rue des Anciens d'AFN
- Grande Rue (entre RD 976 et RD82)
- Rue de Cormery (R.D.82) : entre la Grande Rue et la RD976
- **Parking du centre de loisir et de la petite enfance au droit de la place de la Poste**

▪ Commune de Larçay :

- Rue du Parquet (de la VC n° 3 au n° 22),
- Rue des Belles Maisons (de la Rue des Grands Champs à la Rue de la Bergerie),
- Rue de la Croix (du carrefour RN76 à la rue du Castellum)
- Rue de Cangé (de la rue du Val Joli jusqu'au N° 15 inclus)
- Rue des Landes (V.C.3) : de la rue Paul Louis Courier à la rue de la Babinière

➤ Zones d'activités communales : Etude, construction, rénovation, entretien et maintenance de la structure et de tous les éléments composant la voirie, de ses dépendances et des espaces verts des Z.A. communales existantes.

Ces éléments comportent : la chaussée, les trottoirs, les accotements, les espaces verts, les réseaux d'eaux pluviales, la signalisation verticale, le marquage horizontal, le mobilier urbain.

4 / Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et des jeunes. Sont déclarées d'intérêt communautaire :

➤ L'étude, la réalisation et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau

➤ La coordination de la programmation du logement social

➤ La mise en œuvre d'un dispositif en faveur du logement aidé comportant des actions destinées à :

- Favoriser la production de logements locatifs aidés
- Inciter l'accession sociale à la propriété
- Faciliter les acquisitions foncières

Les mesures et modalités de mise en œuvre sont définies par un règlement d'application.

5 / Elimination des déchets ménagers et assimilés

➤ Collecte, traitement (tri, valorisation, élimination) des déchets ménagers et assimilés, création et gestion des déchetteries (y compris points d'apport volontaire).

6 / Gens du voyage

- Création, aménagement, gestion des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage sur le territoire des communes membres, sans préjudice des compétences propres à chaque maire au titre des pouvoirs de police et dans le respect des orientations figurant au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

7 / Politique culturelle et de loisirs

- Gestion de l'école intercommunale de musique.
- Soutien aux associations musicales à rayonnement communautaire.

8 / Action sociale

- Prévention de la délinquance
 - Animation et gestion d'un Conseil Intercommunal Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Politique en faveur des personnes âgées :
 - Achat d'un mini bus pour l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) intercommunale « La Bourdaisière »,
 - Participation à la gestion de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « La Bourdaisière » (EHPAD)
- Politique en faveur de la petite enfance : Actions, services et équipements en faveur de la petite enfance et notamment :
 - La gestion et l'animation des équipements « multi accueil », crèches collectives, haltes garderies,
 - L'étude et la réalisation des futurs équipements,
 - La création, la gestion et l'animation de Réseaux d'Assistantes Maternelles Intercommunaux,
 - La participation aux actions et services en direction de la petite enfance sur le territoire intercommunal développés par l'association Camille Claudel.

9 / Gendarmerie

- Construction et gestion des immeubles abritant des locaux de service, techniques et de logements de la Gendarmerie intercommunale de l'Est Tourangeau.

10 / Etudes : La Communauté de Communes de l'Est Tourangeau se réserve la possibilité de procéder à toute étude de faisabilité impliquée par une prise de compétence nouvelle.

11 / Eclairage public :

Gestion, maintenance, rénovation et aménagement des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore.

Sont pris en considération les installations situées sur les domaines définis comme suit :

- Les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique automobile et / ou piétonne, au sens du code de la route, ainsi que leurs dépendances,
- Le domaine public immobilier dont les installations sont raccordées au réseau d'éclairage public,
- Les espaces publics ou privés appartenant aux communes.

Sont exclus de cette compétence :

- La réalisation de travaux ou prestations relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique,
- Les réseaux de distribution d'électricité. »

11. Informations diverses

- M. le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de sa délégation de portée générale, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, qu'il a, au nom de la commune, intenté un recours devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté interministériel en date du 13 décembre 2010 relatif à l'état de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse 2009.
L'avocat en charge de cette affaire est Maître MORIN, chargé de représenter les communes qui le souhaitent auprès du tribunal.
- Dates à retenir :
 - Dimanche 27 mars 2011 : 2^{ème} tour des élections cantonales
 - Lundi 28 mars 2011 : départ des Grands pour la classe de découverte à LEZAY
 - Dimanche 3 avril 2011 – 15h : CARNAVAL avec la Troupe Karnavage
 - Samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2011 : 22^{ème} salon des arts plastiques
 - Vendredi 6 mai 2011 – 21h : « Les Lettres de mon moulin » - Théâtre - partenariat Municipalité/Touline
 - Samedi 7 mai 2011 : Remise des livres aux CP
 - Dimanche 8 : Cérémonie du 8 Mai 1945
 - Vendredi 13 mai 2011 à 19h30 : Conseil Municipal
 - Samedi 14 mai 2011 à 20h30 : « Au Ptit Montmartre » - spectacle musical rétro
 - Dimanche 22 mai 2011 : XXI^{èmes} Puces d'Azay
 - Dimanche 29 mai 2011 : Fête de l'école maternelle Charles Perrault – Salle Revaux
 - Samedi 18 juin 2011 : Fête de l'école élémentaire avec à 11h la remise des prix aux CM2 et à 14h la remise des pris pour els enfants ayant bénéficié de l'atelier peinture
 - Vendredi 24 juin à 19h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30.